



RECEPISSE d'ACCEPTATION du REGLEMENT de la GARDERIE PERISCOLAIRE



DU RPI SAINT-SORLIN-DE-MORESTEL / VASSELIN

A retourner à la mairie de Saint-Sorlin-de-Morestel avec l'attestation d'assurance qui couvre les risques scolaires et extra-scolaires de votre enfant **avant la rentrée scolaire.**

ATTENTION : tout dossier incomplet ne sera pas traité et rendra l'accès au service de garderie impossible !

Je soussigné(e) Madame/Monsieur ⁽¹⁾

Madame/Monsieur ⁽¹⁾

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Responsable(s) légal (aux) du ou des enfant(s) :

Nom et prénoms du ou des enfant(s)

.....
.....
.....
.....

- Déclare(nt) avoir lu et compris le règlement intérieur de la garderie périscolaire du RPI de St Sorlin de Morestel / Vasselin.
- Accepte(nt) les conditions et m'engage (nous nous engageons) à les respecter.

Fait à, le / /

Signature des deux parents (*précédées de la mention « **lu et approuvé** » manuscrite*)

DROIT A L'IMAGE :

- Autorise N'autorise pas (rayer la mention inutile)

Le personnel ou toute personne désignée par le Maire :

- ✓ A prendre des photos de mon ou mes enfants durant la garderie périscolaire.
- ✓ A les faire paraître dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la mairie de St Sorlin de Morestel

Fait à, le / /

Signature des deux parents (*précédées de la mention « **lu et approuvé** » manuscrite*)

AUTORISATION D'HOSPITALISATION ET DE SOINS

Recopier manuscritement la phrase suivante : « Je soussignéautorise le personnel de la garderie à prendre toutes les initiatives nécessitées par l'état de mon enfant En cas d'accident ou de maladie subite de celui-ci. »

Fait à : le :
Signature de chacun des responsables légaux de l'enfant :

NOTICE D'INFORMATION PROTECTION DES DONNEES INDIVIDUELLES

Dans le cadre de l'activité de notre Garderie périscolaire nous avons constitué un fichier contenant des informations à caractère personnel sur nos membres.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier par la commission scolaire dans le but suivant :

- communication des informations aux familles ;
- gestion des litiges ;

Elles sont conservées pendant toute la durée de l'adhésion des familles à la garderie périscolaire et sont destinées aux membres de la commission scolaire et la mairie de St Sorlin de Morestel.

Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le secrétariat de la mairie de St Sorlin de Morestel.

Fait à, le / /
Signature des deux parents (*précédées de la mention « lu et approuvé » manuscrite*)